

Certificate of Advanced Studies

Médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel

Présentation détaillée de la
formation et des modalités
d'évaluation certificative

Formation postgrade au bénéfice de la
reconnaissance [FSM Fédération Suisse Médiation](#)

Table des matières

1. Introduction	3
2. Programme de la formation	3
3. Validation des modules	4
4. Descriptifs des modules, objectifs d'apprentissage et compétences visées	4
5. Coût et lieu de la formation	9
6. Modalités d'évaluation certificative	9
6.1. Travail de fin de formation (TFF)	9
6.1.1 Rapport écrit de la pratique professionnelle	10
6.1.2 Pratique professionnelle attestée	10
6.1.3 Soutenance orale	10
6.2 Certification	10
7. Reconnaissance FSM	10

1. Introduction

La médiation en milieu scolaire et éducationnel est un processus d'accompagnement, communicationnel et confidentiel, au service de l'enfant (0-18 ans, au sens de l'art.1 [RS 0.107](#)). Elle accompagne l'enfant en posant un cadre de respect mutuel et de bienveillance. Elle s'attache à établir les liens ou à les rétablir, elle accompagne et oriente les enfants qui en ressentent le besoin. Elle facilite la communication et gère les situations conflictuelles entre pairs.

Au sein de l'établissement scolaire ou de l'institution, le service de médiation promeut un climat de travail cordial et prévient les violences. Il vise à réguler les rapports entre personnel enseignant, éducatif, parents et partenaires scolaires et institutionnels.

La médiation en milieu scolaire et éducationnel trouve son ancrage dans la [Convention relative aux droits de l'enfant \(CDE\)](#) ratifiée en 1997 par la Suisse. Prioritairement au service de l'enfant, sans discrimination aucune, la médiation en milieu scolaire et éducationnel promeut et soutient notamment la mise en œuvre des droits de l'enfant suivants :

- [Art. 12 \(opinion de l'enfant\)](#)
- [Art. 13 \(liberté d'expression\)](#)
- [Art. 19 \(protection contre les mauvais traitements\)](#)
- [Art. 29 \(objectifs de l'éducation\)](#)

Le certificat d'études avancées HEP-BEJUNE de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel (CAS-MED) a pour objectif de former à la médiation des enseignant-e-s et des professionnel-le-s exerçant en milieu scolaire et éducationnel dans l'accompagnement de l'enfant, dans les écoles de la scolarité obligatoire et postobligatoire ainsi qu'en milieu éducationnel.

Cette formation s'adresse aux enseignant-e-s et aux professionnel-le-s qui travaillent avec l'enfant (0-18 ans, au sens de l'art.1 [RS 0.107](#)). Les conditions d'admission sont fixées dans les directives [D CAS méd](#), art. 6 et 7.

Dans tous les cas, une activité en lien avec une fonction d'autorité dans l'établissement scolaire ou éducationnel entraîne une non-admission de la personne candidate au sein de la formation.

2. Programme de la formation

La formation est constituée de :

- quatre modules dont des séminaires de cours ciblés sur les contenus théoriques et des cours ciblés sur la pratique, complétés par des analyses de la pratique professionnelle (APP) ;
- la présentation d'un travail de fin de formation (TFF).

Cette formation équivaut à 15 crédits ECTS, soit 400 heures (cours et travail personnel). Les 15 crédits sont acquis selon les trois conditions suivantes :

1. le minimum de présence obligatoire aux cours est rempli au sens de l'art. 23, al. 1 [RFCP](#) ;
2. les évaluations par module sont validées au sens de l'art. 23, al. 2 [RFCP](#) et au sens de l'art. 7bis [D CAS méd](#) ;
3. la présentation d'un travail de fin de formation (TFF) est validé au sens de l'art. 24, al. 1 [RFCP](#) et au sens de l'art. 7ter [D CAS méd](#).

3. Validation des modules

L'obtention des crédits se fait par la présence aux cours et la validation des modules au sens de l'art. 23, al. 1 et 2 [RFCP](#).

Avant le début de la formation, des équivalences pour les cours théoriques uniquement peuvent être obtenues au sens de l'art. 21, al. 1 et 2 [RFCP](#).

Dans tous les cas, un travail évaluatif écrit et/ou oral est demandé pour finaliser l'obtention des crédits de chaque module au sens de l'art. 23, al. 2 [RFCP](#).

4. Descriptifs des modules, objectifs d'apprentissage et compétences visées

Les quatre modules de la formation s'articulent sur quatre semestres académiques. Les modules A et B (1^{re} année) sont conduits durant les deux premiers semestres et les modules C et D (2^e année) durant les deux derniers semestres de la formation. Ils s'articulent autour des domaines suivants :

Module A – Médiation : Processus et déontologie

Dans ce module qui ouvre la formation et encadre le module B, il s'agit de se familiariser avec les pratiques de la médiation en Suisse en connaissant notamment ses trois domaines d'intervention et ses divers champs d'application. En outre, le processus, la déontologie, la posture professionnelle et les demandes et besoins des médié-e-s sont étudiés de manière approfondie au regard de l'accompagnement de l'enfant et de son intérêt supérieur.

Module B – Communication et relation interpersonnelles

Dans ce module, il s'agit de développer les compétences spécifiques à la médiation en matière communicationnelle et relationnelle pour permettre notamment un accueil inconditionnel de la parole et de la situation des médié-e-s, une analyse des situations de communication et une conduite adéquate du processus de médiation.

Module C – Victimations et Droits de l'Enfant

Ce module est spécifique au champ d'application de la médiation avec l'enfant. Il s'agit de maîtriser les Droits de l'Enfant et de savoir les mettre en œuvre, de connaître les différentes formes de violences que peut subir l'enfant et savoir les prévenir, de développer des stratégies d'intervention adéquates et de savoir travailler en réseau.

Module D – Médiation avec l'enfant et posture professionnelle réflexive

Ce module encadre le module C et tend à approfondir les diverses approches et modèles médiatifs. Il vise également à développer la réflexivité de la ou du professionnel-le pour conscientiser la posture, l'adapter et considérer son importance dans le processus de médiation.

	Titre	Objectifs du module	Compétences développées
Module A, 1^{re} année	Médiation : processus et déontologie	<p>Les objectifs de ce module tendent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la médiation et faire un état des lieux des pratiques de la médiation en Suisse • Connaître les modèles fondateurs de la médiation • Définir la déontologie du médiateur, de la médiatrice • Définir les demandes et les besoins en médiation • Comprendre la portée de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant dans l'agir professionnel • Délimiter la notion de confidentialité en médiation • Initier, structurer et conduire un processus de médiation 	<p>Savoir distinguer les différents domaines d'intervention de la médiation et ses champs d'application</p> <p>Connaître les enjeux spécifiques à la médiation en milieu scolaire selon son canton d'enseignement</p> <p>Connaître les modèles fondateurs de la médiation et leurs particularités</p> <p>Être capable de définir la médiation comme un mode confidentiel de facilitation de la communication et en déterminer ses implications</p> <p>Agir dans un cadre déontologique avec bienveillance</p> <p>Intégrer la posture neutre, impartiale, multipartiale et pluripartiale du médiateur, de la médiatrice pour agir en fonction</p> <p>Différencier demande, besoin et intérêt supérieur des médié-e-s pour permettre une évaluation du message communicationnel</p> <p>Savoir initier, structurer et conduire un processus de médiation en accueillant et en allant à la rencontre des médié-e-s</p> <p>Considérer les notions de limites de la confidentialité au regard de la mise en danger de l'enfant et de son intérêt supérieur</p> <p>Savoir poser un cadre bienveillant au processus de médiation</p>

	Titre	Objectifs du module	Compétences développées
Module B, 1 ^{re} année	Communication et relation interpersonnelles	<p>Les objectifs de ce module tendent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des techniques et outils de communication en fonction du mode médiatif • Développer des compétences relationnelles et communicationnelles à travers l'approche centrée sur la personne • Développer des compétences relationnelles et communicationnelles à travers l'approche systémique • Développer sa propre intelligence émotionnelle • Appréhender une situation de conflit et en percevoir les enjeux • Analyser une situation de communication et savoir conduire un processus de médiation • Soutenir les médié-e-s dans la recherche autonome de solutions 	<p>Développer sa capacité communicationnelle et relationnelle dans le but d'accueillir de manière inconditionnelle la situation et la parole des médié-e-s</p> <p>Être à l'aise avec les différentes approches médiatives en étant capable d'adaptations</p> <p>Maîtriser les principaux outils de la communication médiative pour mobiliser en continu une écoute active durant le processus de médiation</p> <p>Identifier et comprendre l'expression des émotions pour donner la capacité aux médié-e-s d'exprimer les leurs dans l'espace de médiation et d'être à leur écoute</p> <p>Évaluer les champs de tension dans un processus de médiation et surmonter les résistances qui en découlent</p> <p>Acquérir une posture professionnelle non-directive pour favoriser la recherche autonome de solutions (soutien à l'éducabilité de l'enfant)</p> <p>Comprendre les enjeux du conflit et faire preuve de savoir-faire pour mener les médié-e-s à un changement de l'interaction conflictuelle</p> <p>Faire preuve de savoir-faire tant dans les médiations dites intrapersonnelles qu'interpersonnelles</p>

	Titre	Objectifs de la formation	Compétences développées
Module C, 2^e année	Victimations et Droits de l'Enfant	<p>Les objectifs de ce module tendent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux signes des troubles psychoaffectifs de l'enfant • Sensibiliser aux identités du genre • Prévenir le risque suicidaire • Prévenir les abus sexuels de l'enfant • Connaître les Droits de l'Enfant à partir de la CDE, leur histoire et savoir les mettre en œuvre en milieu scolaire et éducatif • Connaître les formes de violences en milieu scolaire et en contexte institutionnel • Former l'enfant à la médiation par les pairs • Médier un groupe (élèves-classe) • Soutenir l'autonomie des parties • En fonction des victimations en milieu scolaire et éducatif, définir des stratégies d'intervention 	<p>Repérer et identifier les différentes formes de victimations de l'enfant et savoir agir de manière autonome, en équipe ou en réseau pour mettre en place les stratégies d'intervention adéquates</p> <p>Savoir évaluer les risques en lien avec le comportement de l'enfant. Le cas échéant être capable d'orienter et d'accompagner l'enfant en souffrance vers le-la professionnel-le adéquat-e</p> <p>Prévenir les violences que peut subir l'enfant dans son lieu d'évolution en soutenant le droit à l'éducabilité</p> <p>Faire preuve d'ouverture d'esprit en accueillant de manière inconditionnelle l'enfant sans discrimination aucune dans le processus de médiation</p> <p>Considérer l'enfant en tant que personne à part entière en respectant et en soutenant ses droits</p> <p>Découvrir de nouvelles approches et savoir les mettre en œuvre dans un processus de médiation, le cas échéant en approfondissant ses connaissances à travers la littérature scientifique</p> <p>Savoir mener à bien un processus de médiation de groupe en veillant à l'équilibre des forces du côté des médié-e-s et du côté du médiateur, de la médiatrice</p> <p>Concevoir une activité, une séquence d'enseignement ou un projet pour promouvoir le service de médiation et soutenir la mise en œuvre des Droits de l'enfant, à l'échelle de sa classe et/ou de son établissement</p>

	Titre	Objectifs de la formation	Compétences développées
Module D, 2^e année	Médiation avec l'enfant et posture professionnelle réflexive	<p>Les objectifs de ce module tendent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-médier <p>Découvrir et s'appropriier le modèle de médiation relationnelle</p> <p>Connaître les différents partenaires et entités cantonales et leur champ d'action</p> <p>Se munir d'indicateurs pour évaluer le processus de médiation et l'autoévaluer</p> <p>Savoir se décentrer pour laisser la place aux médié·é·s</p> <p>Savoir se décaler pour entrevoir d'autres points de vue professionnels</p> <p>Savoir partager et présenter à ses pairs une situation de médiation vécue</p> <p>Faire preuve de réflexivité sur sa pratique en réajustant constamment sa posture</p> <p>Connaître ses propres limites en identifiant les résonances durant un processus de médiation</p>	<p>Être capable de médier en binôme et de prendre en considération les bénéfices de la collaboration en fonction de la médiation à mener</p> <p>Expérimenter un modèle de médiation en contexte victimologique en approfondissant les connaissances acquises en formation</p> <p>Savoir collaborer avec les différents acteurs, partenaires et entités cantonales dans l'intérêt supérieur de l'enfant en s'assurant d'une communication transparente auprès de l'enfant relativement à toute démarche entreprise le concernant</p> <p>Être capable d'autoévaluer et d'évaluer un processus de médiation, en cours et terminé, en se dotant d'indicateurs</p> <p>Faire preuve de bienveillance et de capacités de remise en question dans son quotidien relationnel en contexte professionnel</p> <p>Être capable de réciprocité réflexive bienveillante lors des analyses de pratiques professionnelles</p> <p>Appréhender une situation de médiation à travers des analyses de pratique professionnelle en faisant preuve de réflexivité</p> <p>Identifier ses forces, ses faiblesses et envisager l'acquisition de compétences supplémentaires au besoin.</p> <p>Identifier les forces en présence qui se jouent chez le médiateur, la médiatrice durant un processus de médiation et savoir agir en conséquence</p> <p>Prendre en considération ses limites et savoir faire appel à un accompagnement en soutien en cas de besoin.</p>

5. Coût et lieu de la formation

La totalité de la formation coûte :

- 6'800 CHF pour les candidat-e-s admis travaillant dans l'espace BEJUNE.
- 8'000 CHF pour les candidat-e-s admis travaillant hors espace BEJUNE.

Le paiement est dû dans sa totalité avant le début de la formation. Un échelonnement peut se faire sur demande. La totalité du coût de la formation est due à partir du moment où la formation est entamée, au sens de l'art. 16 al.3 [RFCP](#).

Les cours théoriques et pratiques de la formation ont lieu essentiellement sur le site de Bienne.

Deux jours de cours consécutifs obligatoires sont prévus hors de l'espace BEJUNE.

6. Modalités d'évaluation certificative

Un rapport écrit de pratique professionnelle rédigé par la personne candidate, une soutenance de ce travail, des heures de pratique professionnelle et la visite des réseaux, ainsi qu'un contrôle continu des modules est attendu pour attribuer les 15 crédits ECTS. Pour la formation CAS médiateur, médiatrice en milieu scolaire et éducationnel, les modalités du travail sont décrites ci-après. De plus, chaque module devra être validé au travers d'une évaluation écrite et/ou orale afin de certifier l'acquisition des connaissances et compétences travaillées dans le module, au sens de l'art. 7 bis [D CAS méd](#). Les modalités y relatives sont données par la ou le responsable de projet au début de chaque module.

6.1. Travail de fin de formation (TFF)

Le Travail de fin de formation (TFF), au sens de l'art. 7 ter [D CAS méd](#), est composé de deux volets :

- un rapport écrit portant sur la pratique professionnelle (6.1.1) accompagné des documents attestant de la pratique professionnelle (6.1.2) ;
- une soutenance orale dudit rapport écrit (6.1.3).

Les conditions formelles du TFF sont présentées par la ou le responsable de projet au début de la seconde année de formation.

6.1.1 Rapport écrit de la pratique professionnelle

Le rapport écrit de pratique professionnelle, au sens de l'art. 7 ter [D CAS méd](#), porte sur un cas pratique de médiation interpersonnelle amené en analyse des pratiques professionnelles, idéalement, le travail porte sur un seul cas, mais un maximum de deux cas est admis. L'ensemble du processus de médiation compte un minimum de 6h réparties sur 4 rencontres au moins.

Les conditions formelles du rapport écrit de la pratique professionnelle sont présentées par la ou le responsable de projet au début de la seconde année de formation.

6.1.2 Pratique professionnelle attestée

La pratique professionnelle attestée, au sens de l'art. 7 ter [D CAS méd](#) est composée :

- d'une attestation des visites de réseaux cantonaux de l'enfant (6 entités au moins) ;
- d'une attestation de la direction de l'établissement confirmant le nombre d'heures attribuées pour la fonction de médiatrice et médiateur en seconde année de formation (20h au moins).

Les conditions formelles du volet de la pratique attestée sont présentées par la ou le responsable de projet au début de la seconde année de formation.

6.1.3 Soutenance orale

Une soutenance orale du rapport écrit de la pratique professionnelle, au sens de l'art. 7 ter [D CAS méd](#), est exigée en vue d'approfondir les éléments soulevés dans le travail écrit. Une posture réflexive est attendue.

La date, l'heure et le lieu de la soutenance sont fixés par la ou le responsable de projet. La durée de la soutenance orale est de 30 minutes (présentation et discussion confondues).

Les conditions formelles de la soutenance orale du rapport écrit de la pratique professionnelle sont présentées par la ou le responsable de projet au début de la seconde année de formation.

6.2 Certification

Le titre délivré est un « Certificate of Advanced Studies HEP-BEJUNE de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel ». Il est remis officiellement lors de la cérémonie annuelle de remise des titres de la HEP-BEJUNE.

7. Reconnaissance FSM

Le « Certificate of Advanced Studies HEP-BEJUNE de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel » est au bénéfice de la reconnaissance [FSM Fédération Suisse médiation](#).

Les éventuelles implications de ladite reconnaissance sont présentées par la ou le responsable de projet en fin de formation.